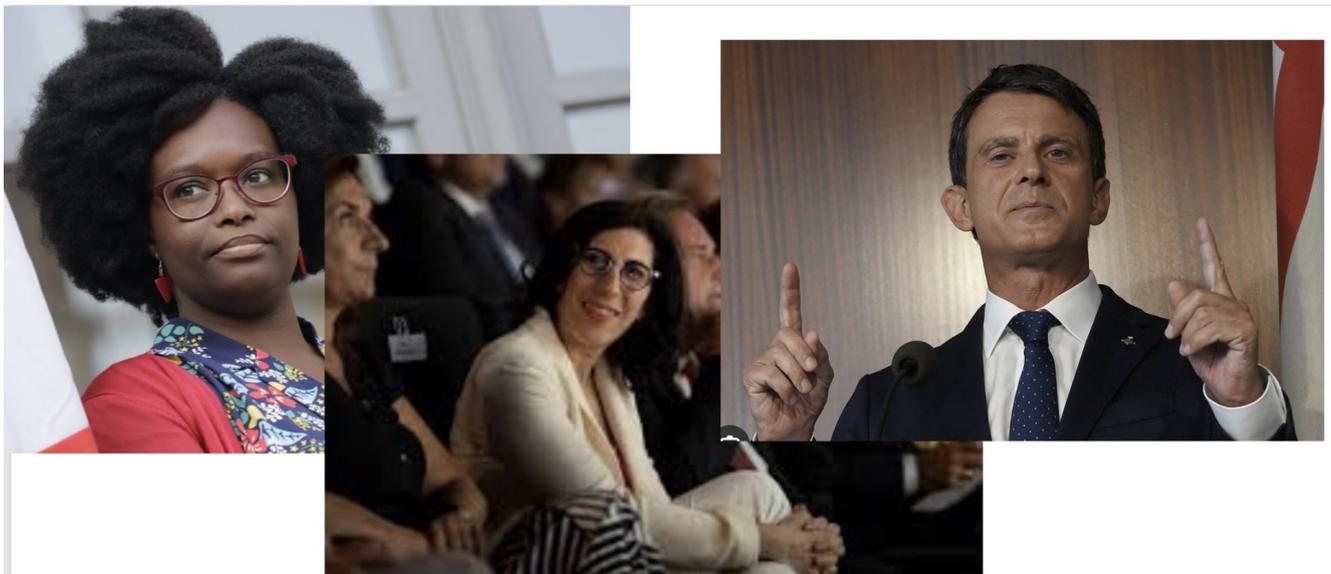
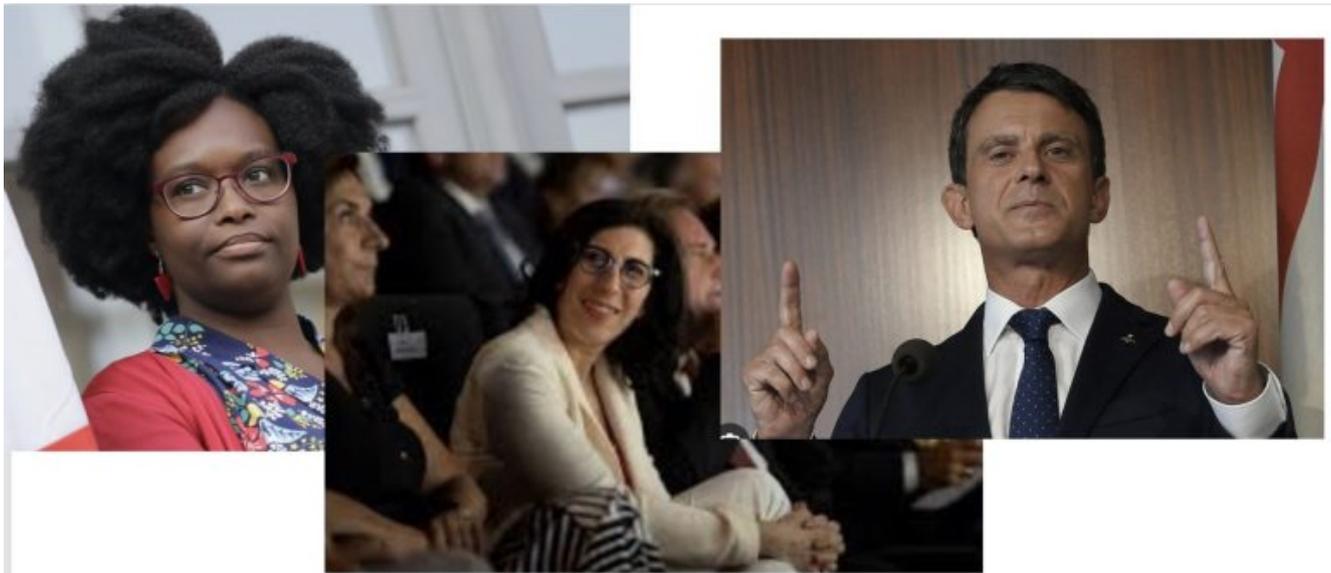


Est-ce qu'un Ministre binational ça n'est pas plus dangereux qu'un émeutier binational ?

écrit par Jacques Martinez | 16 juillet 2023



OK pour les émeutiers binationaux ! Mais un membre du gouvernement ou un parlementaire binational, n'est-ce pas plus dangereux ?

Comment peut-on être tout en haut de l'État et être binational ? Comment peut-on être Ministre ou parlementaire en ayant accès aux plus secrets des secrets de notre pays jusqu'au niveau de notre défense nationale et être en même temps citoyen « d'ailleurs » ? Comment peut-on être haut-fonctionnaire dans un organisme sensible -Défense ? Diplomatie ? Commerce ?-et pouvoir, du jour au lendemain, se réfugier dans l'autre pays et ne jamais être « extradé » vers la France pour y être jugé parce que la France serait alors considérée comme « pays étranger » ! Comment une telle aberration est-elle possible ? Eh bien oui, c'est possible ! Du moins en France !

Peut-être certains pays sont-ils plus méfiants que nous mais, chez nous, n'importe qui, de la pire crapule à Ministre -mais, je vous rassure, pas le Président de la République même si tous les Présidents de la Ve République ont été bi-nationaux « à cause » de la République... d'Andorre !- tout le monde à le droit d'avoir une autre nationalité. Ce qui est pratique en cas de problème sur notre sol de partir se réfugier dans son « autre » pays ! Certes nous ne disons pas qu'un ou qu'une Ministre ayant une autre nationalité transmet -même si cela lui serait facile- des secrets d'État en raison de sa position, mais avouez que cela lui serait aisé puisqu'une telle personnalité a accès à des documents parmi les plus confidentiels et, lors d'un conseil des ministres, entend des précisions sur tel ou tel sujet même hors de sa compétence, que ce soit la défense ou les dernières réussites industrielles ou les plus importantes découvertes de laboratoires pharmaceutiques ou les échanges commerciaux internationaux. Et de telles informations ne seraient-elles pas des plus utiles également pour « son » autre patrie ???

Si ces doubles nationaux, femmes ou hommes, « Hauts Placés de la République Française »

-que ce soit les membres du gouvernement, les parlementaires, les hauts fonctionnaires et tous les fonctionnaires et conseillers qui les côtoient quotidiennement et qui, de ce fait, ont quasiment accès aux mêmes documents « ultra-secrets » en de nombreux domaines- bénéficient d'une « autre nationalité » que française, que peut-il leur arriver si, en son for intérieur l'un d'entre eux venait à donner plus d'importance à son « autre » pays ? Et parvenait, une fois sa trahison accomplie, à se réfugier dans son pays préféré, ce ne sont pas les autorités de cette « autre » patrie qui diront à la France : *« Oui, vous avez parfaitement raison, c'est un traître à la France, nous vous le renvoyons par le premier avion ! »*

Curieusement, mes recherches concernant les bi-nationaux n'ont pas abouti. Même pour Mme Rima Abdul Malak, notre ministre de la Culture, dont on sait qu'elle est franco-libanaise je n'ai pas trouvé où c'était précisé sur le site du gouvernement. D'ailleurs, voici le lien de sa page sur sa propre biographie mais où rien n'est précisé à ce sujet :

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Organisation-du-ministere/Rima-Abdul-Malak-ministre-de-la-Culture>

Il y a quelques années, le 19 janvier 2016, dans le Figaro, c'est une franco-algérienne, Bariza Khiari, PS, proche du célèbre Fabius, qui avait été nommée première vice-présidente du Sénat ! Or elle s'était déjà déclarée contre la déchéance de nationalité pour des terroristes ! Pas pour de banals émeutiers, pour des terroristes genre Bataclan et condamnés donc reconnus coupables !!!- :

« Je suis en opposition totale avec l'article 2 de la réforme, qui prévoit la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français condamnés pour terrorisme. Cette

mesure est un symbole négatif, un stigmate, car elle ne vise que certains Français. On y perdra notre âme et nos électeurs. Je demande au président de la République (François Hollande) de renoncer à cette déchéance de nationalité, qui est contraire à toute la tradition de la gauche française. »

Ce n'est donc pas elle qui serait pour le retrait de la nationalité française aux pòvres petits émeutiers surtout ceux franco-algériens comme elle ! Et cette élue de la République Française était donc également... Algérienne et au plus haut du Sénat ! On croit rêver !

D'ailleurs, [un autre site](#) révélait, le 28 février 2022 -donc dans la précédente Assemblée Nationale- qu'il n'y avait pas moins de 17 députés ayant une double nationalité et curieusement, selon l'auteur de cet article Bernard Ducosson, « *Pour les situer, -mais cela n'a rien de significatif en soi-, ces 17 députés siégeant actuellement à L'Assemblée Nationale sont des binationaux originaires de la seule Afrique : Maroc, Algérie, Tunisie, Togo, Sénégal et assis sur les bancs de l'assemblée ainsi : 11 LREM, 3 MODEM, 1 RADICAUX et 2 LR. »*

Des députés qui avaient (et ont, puisque certains ont dû être réélus) donc accès à nombre de documents ultrasensibles tant sur notre Défense nationale que sur nos recherches en des domaines comme le nucléaire, les armées dont l'aviation, la médecine, les industries, l'agriculture, etc. Quant ils partent vers leur « autre » pays, croyez-vous qu'avec une carte de député ou de sénateur ces parlementaires sont fouillés à corps et leurs bagages ouverts, au départ d'un aéroport français ? Bien au contraire, emportant ou pas des documents confidentiels... (je n'émetts qu'une hypothèse : je ne dis pas qu'ils le font. Ce n'est que l'évocation d'une possibilité).

Bien au contraire, ils sont plutôt accompagnés jusqu'à l'avion afin qu'ils ne soient pas importunés par -

éventuellement- un banal et simple « que » Français !

Le 2 juin 2019, je m'étais déjà inquiété, dans un article, de cette possibilité d'être membre du gouvernement français en étant citoyen d'un autre pays ! C'était à propos de -vous devez vous souvenir d'elle puisqu'elle passait souvent sur les écrans de TV, Sibeth Ndiaye, franco-sénégalaise, porte-parole du gouvernement... français.

Je m'étonnais qu'aucune loi n'oblige les Français qui veulent être hauts fonctionnaires, membres du gouvernement, voire qui veulent se faire élire à partir de maire et surtout les parlementaires, d'abandonner leur « autre » nationalité. Exemple donc : Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement... français, qui certes est Française mais aussi Sénégalaise !!!

Elle serait « aussi » Suédoise, Russe, Ukrainienne, Américaine, Brésilienne, Japonaise... Peu me chaut ! Selon moi, elle devrait abandonner « l'autre » nationalité quelle que soit celle-ci, même belge, luxembourgeoise, allemande, suisse, italienne, espagnole pour ne citer que quelques pays voisins même si ceux-ci nous sont chers !

Je ne fais qu'une concession : Andorre puisque l'un de ses deux Princes est le Président de la République Française !

Quand on sert son pays, la France, on ne sert QUE son pays !! On n'est pas Français à 50% ! Imaginons que cette porte-parole veuille (en même temps) être conseillère auprès du Président sénégalais, durant ses congés en France. Qui pourrait légalement le lui reprocher ?

Et ce que j'écrivais en 2019 est valable en cette année 2023.

JACQUES MARTINEZ, journaliste, ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...